



KITCHENER-WATERLOO

Un réseau de gestion des eaux pluviales durable

LA SCIENCE

Les municipalités canadiennes sont responsables de la construction et de l'entretien de leurs infrastructures de gestion des eaux pluviales. Partout au pays, nombre d'entre elles doivent composer avec des infrastructures vieillissantes incapables d'absorber les contraintes et les charges existantes. La Fédération canadienne des municipalités a d'ailleurs récemment déclaré qu'il faudrait investir plus de 50 milliards de dollars pour remplacer ou réparer les infrastructures municipales de gestion des eaux pluviales et usées. De nombreux réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux s'approchent de la fin de leur durée de vie et ne peuvent souvent plus protéger les maisons en cas de pluies torrentielles. Nombre d'autres organismes, dont l'Association canadienne des eaux potables et usées et le Réseau canadien de l'eau, ont signalé que des administrations municipales partout au Canada doivent composer avec d'importants déficits d'infrastructure et qu'une forte proportion des infrastructures essentielles dont dépendent les villes actuelles sont obsolètes et mal entretenues. Les villes de Kitchener et Waterloo ont instauré une méthode novatrice pour s'attaquer aux déficits liés aux infrastructures de gestion des eaux pluviales.

L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR

Afin de trouver un moyen durable de financer les infrastructures de gestion des eaux pluviales, Kitchener et Waterloo ont décidé d'en réévaluer le financement. La première étape de ce processus, qui a débuté en 2004, a été de mener un examen complet de leurs modes de financement de ces infrastructures. L'examen a soulevé plusieurs préoccupations. À l'instar de beaucoup d'autres villes canadiennes, les infrastructures de gestion des eaux pluviales étaient vieillissantes, les coûts d'entretien augmentaient, et l'urbanisation croissante et les changements climatiques poussaient le réseau au-delà de ses capacités. Kitchener et Waterloo ont donc décidé de reconsidérer leur approche de la gestion des eaux pluviales afin de trouver un moyen plus durable d'en financer les infrastructures. Les deux villes ont donc mis au point un mécanisme de financement des infrastructures municipales de gestion des eaux pluviales qui, en plus d'apporter un revenu, sensibiliserait les propriétaires à la qualité de ces infrastructures et à leurs répercussions sur l'environnement.

Kitchener et Waterloo ont mené conjointement une étude de faisabilité qui comprenait un processus de consultation et de révision approfondies échelonné sur cinq ans. Les villes ont choisi de remplacer leur modèle de financement reposant sur la fiscalité par un modèle fondé sur le principe de l'utilisateur-payeur.

L'un des facteurs déterminants pour modifier le modèle de financement était de faire en sorte que les utilisateurs paient pour les services de gestion des eaux pluviales en fonction de l'utilisation qu'ils en font. Autrement dit, les citoyens dont la propriété déverserait davantage d'eau pluviale dans le réseau public devraient payer davantage que les autres pour la gestion de ce réseau. Lorsque les deux villes ont décidé d'instaurer le modèle d'utilisateur-payeur, il leur a d'abord fallu déterminer comment mesurer l'apport de chaque propriété au ruissellement des eaux pluviales.



Figure 6 : Le projet d'amélioration du lac du parc Victoria (Victoria Park Lake Improvement) comprend un nouveau bassin de sédiments. Il a été conçu comme un réservoir de stockage initial pour emprisonner les sédiments et les polluants lourds afin que l'eau se décante avant d'atteindre le bassin principal. (Source: IPSC)

L'APPROCHE

Kitchener a décidé de calculer les redevances en fonction de la superficie imperméable de chaque propriété. La Ville a échantillonné 500 propriétés, mesuré la superficie imperméable totale de chacune et corrélé ces données de manière statistique à la superficie occupée par le bâtiment. Kitchener a ensuite créé une échelle de taxation à 13 paliers pour ses services de gestion des eaux pluviales. Ces sommes variaient de 47 \$ par année pour la plus petite propriété à plus de 23 000 \$ par année pour le plus grand immeuble non résidentiel. Sous le précédent modèle de financement fiscal, les propriétaires d'immeubles résidentiels assumaient environ 75 % des coûts de gestion des eaux pluviales. Or, cette proportion est tombée à 55 % avec le modèle d'utilisateur-payeur. Ce sont plutôt les frais de gestion des eaux pluviales versées par les industries, les commerces et les institutions qui ont comblé le manque à gagner et permis l'augmentation globale du financement. Dans l'ensemble, ce nouveau mode de financement a contribué à hauteur de quatre millions de dollars au budget annuel d'exploitation et de fonctionnement de Kitchener. Grâce à ce budget supplémentaire, la Ville a pu financer la construction de nouvelles infrastructures.

La méthode mise de l'avant par Waterloo reposait également sur une structure à paliers, et les frais exigés des propriétaires étaient eux aussi calculés en fonction de la quantité d'eau pluviale que la propriété rejetait dans le réseau municipal. Le niveau de ruissellement de chaque propriété a été estimé au moyen d'une classification de l'utilisation du terrain et de la superficie de la propriété. À Waterloo, le principe de

L'utilisateur-payeur a été instauré progressivement sur une période de quatre ans qui s'est terminée en 2014.

LE RÉSULTAT

Avant la mise en œuvre du principe de l'utilisateur-payeur, Kitchener et Waterloo avaient calculé que leur déficit annuel lié aux dépenses d'infrastructure de gestion des eaux pluviales était de 4,7 millions de dollars. Ce déficit avait donné lieu à des inondations et à de l'érosion. La nouvelle structure tarifaire mise en place par les deux villes leur a permis de disposer d'une source exclusive et stable pour financer à la fois la réhabilitation et l'amélioration des infrastructures de gestion des eaux pluviales. Officiellement mis en œuvre en mars 2012 à Kitchener et en janvier 2013 à Waterloo, le principe de l'utilisateur-payeur s'est révélé durable à plusieurs égards. En effet, non seulement encourage-t-il les propriétaires à adopter des pratiques durables, mais il pourra aussi aider les municipalités à investir pour améliorer leurs immobilisations dans les secteurs où les infrastructures de gestion des eaux pluviales sont inexistantes ou doivent être remplacées. À titre d'exemple, Kitchener a pu financer le projet d'amélioration du lac du parc Victoria (Victoria Park Lake Improvements).

Lorsque Kitchener et Waterloo ont décidé d'adopter le principe de l'utilisateur-payeur pour la gestion des eaux pluviales, elles ont également proposé un programme de crédit. Avec un modèle de service public facturé selon une telle structure tarifaire, il était devenu possible d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires pour qu'ils mettent en place des mesures de contrôle des eaux pluviales afin de réduire le ruissellement des zones imperméables. Les deux villes ont ainsi créé des programmes de crédit pour la gestion du ruissellement visant autant les secteurs résidentiels que non résidentiels. Diverses mesures permettent en effet aux propriétaires non résidentiels de diminuer les frais de gestion des eaux pluviales qu'ils doivent verser à la municipalité. Mentionnons par exemple l'aménagement de bassins de rétention, l'installation de séparateurs d'huile et de sable, le stockage des eaux pluviales sur les toits, en sous-sol ou dans les stationnements, l'installation de bandes filtrantes, le balayage des superficies pavées, la gestion des sels, etc. Les entreprises, les écoles et les propriétaires peuvent également se prévaloir de crédits éducatifs en mettant en œuvre des programmes de formation visant à sensibiliser davantage les employés à la gestion des eaux pluviales ou en distribuant du matériel pédagogique.

UN MOT DE KITCHENER-WATERLOO

Lorsque la municipalité a envisagé l'instauration d'un programme de gestion des eaux pluviales fondé sur le principe de l'utilisateur-payeur, Todd Chapman, directeur des programmes du service des eaux à la Ville de Waterloo, a recommandé la mise en œuvre d'une forme de crédit ou de rabais à l'intention des propriétaires fonciers. À Waterloo, la Ville a reçu environ 750 demandes de rabais dans le cadre du programme depuis sa création en 2013, tandis que Kitchener avait déjà reçu 4 500 demandes moins d'un an après avoir mis les formulaires à la disposition du public. M. Chapman a de plus souligné que plusieurs résidents se sont adressés à son équipe pour obtenir davantage d'information sur les techniques de rétention des eaux pluviales.